

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE VAUREILLES**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2020**

**- Désignation d'un élu correspondant sécurité routière**

---

Le correspondant sécurité routière est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à la prise en charge de cette priorité dans les différents champs de compétence de la collectivité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Procède à la désignation de M. Pascal AMIRAULT, Conseiller Municipal, en qualité de correspondant sécurité routière de la commune de Vaureilles.

**- Désignation du représentant au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie**

---

La Commune est adhérente à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie.

Il convient de procéder à la désignation du représentant de la Commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence.

M. Claude HENRY est désigné représentant de la commune au sein de l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie.

**- Subventions aux associations**

---

Ordre du jour reporté à un prochain Conseil Municipal

**- Travaux de rénovation logement Pachins . Demande de subvention Fonds Départemental en faveur de l'habitat**

---

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de financer les travaux de rénovation du logement situé à Pachins la commune peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental au titre du fonds départemental en faveur de l'habitat pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter cette subvention et approuve le plan de financement ci-après :

- Coût des travaux	6 368.84 € HT
- Subvention sollicitée (30%)	1 910.65 € HT
- Solde à la charge de la Commune	4 458.19 € HT

**-Travaux de rénovation d'une partie de la toiture de l'église de Pachins. Demande de subventions.**

---

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de financer les travaux de mise rénovation d'une partie de la toiture l'église de Pachins, la commune peut prétendre à des subventions au titre du Fonds départemental de soutien à la restauration du patrimoine rural et au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI) pour l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à solliciter ces subventions et approuve le plan de financement ci-après :

- Coût des travaux HT	3 676.00€
- Subvention sollicitée Département (30 %)	1 102.80€
- Subvention sollicitée FRI(20%)	735.20 €
- Solde à la charge de la Commune	1 838.00€

#### **- ADRESSAGE- DEMANDE DETR**

---

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un plan d'adressage de la commune qui a pour objectif de disposer d'adresses normées sur la commune. Il s'agira de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales et à la numérotation de tous les bâtis.

Il rappelle que l'adressage constitue un élément essentiel pour l'amélioration des services de proximité.

Monsieur le précise que le coût de la première phase de travail qui consiste à l'assistance de la mise en place de l'adressage est estimé à 2520 €HT

Monsieur le Maire demande à bénéficier d'une subvention auprès de de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention, auprès de Madame la Préfète de l'Aveyron et approuve le plan de financement suivant :

Coût du Projet HT	2 520€
Subvention sollicitée :	
- DETR 50 %	1 260 €
Solde à la charge de la commune HT	1 260 €

Cette opération débutera 4ème trimestre 2020, dès que le dossier aura été réputé complet par les services de l'état.

#### **- Choix entreprise pour pose panneaux photovoltaïque sur toiture de la salle des fêtes**

---

Ordre du jour reporté au prochain conseil

#### **- EMPRUNT**

---

le Conseil Municipal à l'unanimité décide que La commune contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

1-Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Emprunt opération photovoltaïque

Montant : 46 000 €

Durée de l'amortissement : 15 ans.

Taux : 0.94% fixe

Périodicité : annuelle échéance constante.

Frais de dossier : 300 €

2- La commune de VAUREILLES s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

3- La commune de Vaureilles s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

4- Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

#### **- Compactage des prêts existants**

---

Présentation par Madame Gisèle ONNO du compactage des prêts existants . Après vote 1 pour 9 contre, le conseil Municipal décide de ne pas réaménager les emprunts, ce compactage ne permettant pas de réduire la dette

#### **- Création/suppression d'emploi dans le cadre d'un avancement de grade**

---

#### **Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 4 février 2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

#### **Le Maire propose à l'assemblée,**

**- la création d'un emploi de Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**, permanent à temps *non complet* à raison de 28 heures hebdomadaires.

**- la suppression d'un emploi Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** à temps *non complet* à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2020,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Aadjoints techniques territoriaux,

Grade : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe:

- ancien effectif 1

- nouvel effectif 0

Grade : Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe:

- ancien effectif 0

- nouvel effectif 1

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article(s) 6411.

#### **- Divers**

---

Ecole de Vaureilles effectif pour la rentrée scolaire 2020/2021 : 21 élèves

Location des salles des fêtes : Monsieur le Maire souhaite l'avis du Conseil municipal sur la location des salles des fêtes dans les conditions sanitaires actuelles liées au COVID 19. A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne plus louer les salles des fêtes à compter du lundi 14 septembre 2020.

Désignation d'un conseiller municipal à la commission de révision des listes électorales : Monsieur Franck BRUGEL est désigné membre de la commission.

Point sur l'avancement des projets des commissions.

**VU PAR NOUS, Claude HENRY, MAIRE DE LA COMMUNE DE VAUREILLES, POUR ETRE AFFICHE, LE 16 septembre 2020, A LA PORTE DE LA MAIRIE.**

**FAIT A VAUREILLES, LE 16 septembre 2020.**

**LE MAIRE :**

**C.HENRY**